



**MONSIEUR LE PREFET
COORDONNATEUR DE MASSIF,
MONSIEUR LE DIRECTEUR REGIONAL
DE L'ENVIRONNEMENT
1, place Saint Etienne
31038 Toulouse**

Objet : Réunion du Groupe National Ours dans les Pyrénées

Foix, le 15 Décembre 2008

Monsieur le Préfet,
Monsieur le Directeur,

Par le présent courrier nous vous notifions que les présidents des six Chambres d'Agriculture pyrénéennes ont décidé de ne pas participer à la réunion du Groupe National Ours du 18 Décembre 2008.

Nous tenons à cette occasion à vous informer que nous réaffirmons la position que la profession agricole avait exprimée dans le manifeste « Pour le maintien de la biodiversité en zone d'élevage », cosigné le 10 Octobre 2007 par le président de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture et les présidents des syndicats agricoles (JA, FNSEA, FNO et FNEC).

Aujourd'hui, sous l'impulsion des professionnels agricoles, l'activité agropastorale est reconnue par certaines instances de l'Etat, et en particulier le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, ainsi que par les collectivités territoriales et les institutions en charge du développement des Pyrénées.

Nous rappelons que dans un contexte aussi complexe que les territoires de montagne, il est important de considérer les activités dans leur globalité, et dans leurs interactions avec le territoire dans lequel elles prennent place. A ce titre, nous rappelons que les activités agricoles et pastorales génèrent un bénéfice conséquent pour le territoire pyrénéen :

- Sur le plan économique :
 - o L'activité agricole regroupe plus de 16000 exploitations agricoles, dont environ 6000 sont pastorales, représentant plus de 20000 emplois directs ;
 - o Sur l'ensemble des filières issues de ses productions, environ 300 Millions d'euros de Chiffre d'Affaire sont dégagés sur le territoire français ;
 - o Près de la moitié des exploitants agricoles du massif ont une activité secondaire et contribuent donc au maintien d'autres activités économiques (tourisme, artisanat, etc.) et de services dans les zones rurales enclavées ;
 - o Le patrimoine paysager et culturel produit par l'activité pastorale contribuent à l'attractivité du territoire et à sa valorisation touristique.
- Sur le plan social :
 - o Nos activités contribuent à rendre nos montagnes accessibles, vivantes et à créer du lien (ex. : fêtes de la transhumance, activités dans les estives, ...), et répondent en ce sens à un besoin sociétal fort ;
 - o Elles préviennent de catastrophes sociales et environnementales importantes (notamment dans le cadre des projets de Défense de la Forêt Contre les Incendies, prévention des avalanches par le maintien du manteau neigeux) ;
 - o Elles permettent le maintien de milieux ouverts propices à d'autres activités de loisirs .
- Sur le plan environnemental :

- Les pratiques de l'élevage extensif des exploitations pastorales contribuent au maintien d'écosystèmes fragiles (notamment dans les nombreuses zones Natura 2000 : 70% des estives sont en zones Natura 2000) ;
- Par leur caractère extensif, elles produisent des denrées alimentaires de qualité (Signe officiels notamment) dans le respect de l'environnement.

En ce sens, nous avons la conviction que les activités agricoles et pastorales de montagne contribuent très fortement au développement durable du territoire, et répondent à un besoin sociétal actuel fort. Nous nous engageons donc à les conforter et à les faire progresser encore dans ce sens.

Si l'ours n'est pas aujourd'hui la principale des difficultés de notre activité, l'augmentation de ses effectifs la rendrait impossible. Une cohabitation sereine entre l'ours et les activités humaines est pour nous un idéal qui ne peut être atteint. Le programme de réintroduction de l'ours génère des tensions et des effets qui sont néfastes à plusieurs titres :

- Il représente une menace supplémentaire à notre activité, dans un contexte économique déjà très difficile pour les éleveurs, et en particulier pour les systèmes transhumants ;
- La protection contre l'ours impose une évolution des pratiques extrêmement néfaste au milieu (abandon de certains terrains, intensification du pâturage et concentration des déjections dans les zones de regroupement),
- Elle peut par ailleurs amener de nouveaux conflits d'usage, notamment dans la cohabitation entre chiens de protection des troupeaux et promeneurs.
- Il génère des tensions au sein de la population locale et une réaction de marginalisation de la profession agricole vis-à-vis de l'opinion publique.

Aussi, nous sommes POUR travailler au développement durable de nos montagnes Pyrénéennes, et unissons nos efforts à ceux des pouvoirs publics et de la société civile quand ils vont dans ce sens. Mais nous REFUSONS de nous investir dans un programme qui génère des tensions déraisonnées et qui, selon nous, est contre-productif pour le développement de nos territoires.

Le contexte actuel nous oblige à plus d'efficacité et d'efficacités pour répondre aux défis auxquels doivent faire face nos territoires ruraux et nos activités, et nous réaffirmons donc :

- Notre opposition au Plan de restauration et de conservation de l'Ours Brun dans les Pyrénées Françaises, et :
- Notre volonté d'œuvrer pour le développement des territoires pyrénéens.

En ce sens, nous demandons :

- un arrêt de toute activité de réintroduction d'ours brun dans les Pyrénées ;
- des solutions efficaces pour stopper les nuisances provoquées par la population d'ours actuelle ;
- une anticipation dans la gestion de la population de loups qui se développe à l'est du massif.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, Monsieur le Directeur, en l'expression de nos salutations distinguées.



Pour les présidents des Chambres
d'Agriculture des Pyrénées
Le président de l'ACAP
Jean-Michel ANXOLABEHRE